COMMUNE DE VIELS MAISONS

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**
**11 janvier 2021**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Lemoine

Date de convocation 05 janvier 2021

Présents : Lemoine Alexandre, D'Hayer Joel, Drapier Jean-François, Lefevre Pascal, El Bahri Monder, Le Gouellec Cathrine, Mary Brigitte, Mazurek Laura, Pachot Frédéric, Quesney François, Pietruszka Sandra, Parent Defer Elisabeth, Sauget Caroline

Pouvoirs : ALBY Christian à El Bahri Monder

Absente excusée : Ricouard Amandine

## Ordre du jour

- Approbation du dernier compte rendu
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Mise en sécurité d'une bâtisse faisant l'objet d'un arrêté de péril
- Mise en service de l'application mobile "Panneau pocket"et achat d'un panneau électronique
- PLU: arrêt ou révision
- Station d'épuration : Choix d'un contrat d'entretien d'une durée de 1 ou 3 ans
- Participation aux frais de cantine (2 élèves)
- Frais de scolarité Bassevelle
- Ouverture de l'investissement 2021 à hauteur de 25%
- Route de Paris: sens de circulation et aménagement suite aux conseils de la DVD
- Mutualisation d'un délégué intercommunal à la protection des données
- Mutualisation d'un assistant de prévention intercommunal
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
- Demande de subvention DSIL Travaux Boulangerie
- Demande de subvention DETR : Rénovation énergétique aux écoles
- Demande de subvention FRATRI : Rénovation énergétique aux écoles
- Demande de subvention DETR : Achat d'un local multiservices et travaux relatifs
- Demande de subvention Fonds de soutien à l'investissement : Achat d'un local multiservices et travaux relatifs
- Demande de subvention DETR : Réfection des boiseries de l'église
- Demande de subvention Région : Restauration et valorisation du patrimoine rural..... : Réfection des boiseries de l'église
- Demande de subvention DETR: Bâche incendie
- Demande de subvention DETR: Radars pédagogiques aux écoles
- Questions diverses

## Affaires qui seront soumises à délibération:

### Approbation du dernier compte rendu

Approuvé à l'unanimité

### Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.
M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Règlement ci-joint.

Approuvé à l'unanimité

## Mise en sécurité d'une bâtisse faisant l'objet d'un arrêté de péril

En raison de l'état dans lequel se trouve le logement situé 14 route de Montmirail, il y a urgence à ce que des mesures puissent être prises pour garantir la sécurité publique.
Une procédure de péril imminent a été décidée, une expertise effectuée qui confirme que les travaux de sécurisation doivent être réalisés au plus vite.
La propriétaire du logement est informée de la procédure en cours mais ne peut actuellement pas financer les travaux d'urgence.
M. Le Maire propose de se substituer à la propriétaire afin d'engager les travaux et de lui refacturer par la suite.
Un devis a été effectué pour un montant de 4121.02€ par la société Leblanc.

1 Contre
13 Pour

M. Quesney se propose d'effectuer une visite chez la propriétaire actuelle afin de l'informer du déroulement du dossier.

## Mise en service de l'application mobile "Panneau Pocket"et achat d'un panneau électronique

Pour toujours mieux informer et alerter les administrés, la commission communication a choisi de mettre en service l'application « PanneauPocket » sur les smartphones pour un montant annuel de 149.64€.

Concernant l'installation d'un panneau électronique la commission communication souhaite relancer le débat considérant qu'il s'agit d'un coup important pour la commune (entre 13 000€ et 17 000€ selon les devis).

M. le Maire propose de reporter l'acquisition du panneau électronique.
Le conseil accepte de reporter l'achat.

## PLU : arrêt ou révision

Nous devons faire le point après l'enquête publique.
Vérifier si le PLU actuel respecte les critères imposés, tout en permettant la revitalisation du bourg.
Pour la partie ZA
Permet-il d'optimiser l'accueil d'entreprises, d'activités artisanales (choix des parcelles, accès, circulation, nuisances…)
Concernant les constructions :
Respecte-t-il les zones de gonflements d'argile, les zones vertes.
Le commissaire enquêteur demande qu'il soit tenu compte des observations des habitants

Il conviendra donc de décider si nous maintenons le PLU actuel ou si une révision est nécessaire.
(Devis pour la révision du PLU : 7 980.00€)

M. Le Maire propose au conseil municipal la révision du PLU actuel.

2 Contre
12 Pour

## Station d'épuration : Choix d'un contrat d'entretien d'une durée de 1 ou 3 ans

M. le Maire et la commission Eau & Assainissement ont reçu les sociétés Véolia et la Saur afin d'effectuer une consultation sur notre contrat d'entretien pour la station d'épuration.
Suite au rapport effectuer par M. le Maire et les membres de la commission Eau&Assainissement, le conseil à décider d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de maintenance avec la SAUR pour une durée de 1 an.

14 Pour

## Participation aux frais de cantine (2 élèves)

Nous avons 2 enfants de Viels Maisons scolarisés en classe ULIS (Unités localisés pour l'inclusion scolaire) sur la commune de Château Thierry.
Nous avons été sollicités afin de mettre en place une convention pour que la commune de résidence ainsi que la ville de Château Thierry participent à hauteur de 1€ par repas et par enfant.
Après participation le coût de repas serait de 3.87€ au lieu de 5.87€.

14 Pour

## Frais de scolarité Bassevelle

Nous avons reçu la demande de participation aux frais de scolarités de la commune de Bassevelle pour 2 enfants (accord du 16/02/2018).
Les frais s'élèvent à 1 144.50€.

14 Pour

## Ouverture de l'investissement 2021 à hauteur de 25%

Les éléments nécessaires à l'établissement du Budget Primitif et des taux d'imposition sont en général transmis dans des délais qui ne permettent pas d'adopter le budget avant la fin du mois de mars et qu'il convient malgré tout de pouvoir continuer à mandater les dépenses d'investissement.

M. Le Maire propose d'autoriser le paiement des factures d'investissement, dans la limite de 25% des crédits d'investissement prévus au budget 2020, avant le vote du budget 2021.

14 Pour

## Route de Paris: sens de circulation et aménagement suite aux conseils de la DVD

M. Le Maire a reçu la DVD afin de recueillir des conseils d'aménagement et de circulation pour la route de Paris. La DVD préconise la mise en place d'un panneau STOP en lieu et place du « Céder le Passage » route du Cornoult et l'inversion du sens prioritaire comme évoqué lors du dernier conseil municipal.

14 Pour

## Mutualisation d'un délégué intercommunal à la protection des données

M. le Maire informe les membres de son conseil municipal de l'obligation pour chaque collectivité d'avoir un Délégué à la Protection des Données joignable par chaque administré et chaque agent dans le cadre de la gestion des données personnelles.

Cette mission ne peut pas être tenue par un élu.

La Communauté de Communes du Canton de Charly propose de mutualiser un agent à mi-temps (50% pour la Communauté de Communes et 50% pour les communes qui adhéreront à cette mutualisation).

Elle a pris une délibération pour créer un poste mutualisé de DPD le 27 octobre 2020.

Cet agent établira notamment le registre des traitements pour chaque collectivité, document qui doit impérativement être mis à jour dès lors que la collectivité crée de nouveaux fichiers comportant des données personnelles ou acquiert un nouveau logiciel.

Il sera le référent du territoire que les administrés pourront joindre.
Il sera enfin le référent avec la CNIL et la gendarmerie en cas de piratage du système informatique d'une collectivité.

La participation financière sera fixée aux nombre d'habitants de la commune dans la mesure où le DPD peut être sollicité par chaque administré.

Une convention établie par la Communauté de Communes définira les conditions de mutualisation de cet agent.

14 Pour

## Mutualisation d'un assistant de prévention intercommunal

M. le Maire informe les membres de son conseil municipal de l'obligation pour chaque collectivité d'avoir un assistant de prévention.

Cette mission ne peut pas être tenue par un élu.

La Communauté de Communes du Canton de Charly propose de mutualiser un agent à mi-temps (50% pour la Communauté de Communes et 50% pour les communes qui adhéreront à cette mutualisation).

Elle a pris une délibération pour créer un poste mutualisé d'assistant de prévention le 27 octobre 2020.
Ces missions sont d'assister et de conseiller l'autorité Territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

La participation financière sera fixée aux nombre d'habitants de la commune.

Une convention établie par la Communauté de Communes définira les conditions de mutualisation de cet agent.

14 Pour

## Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Rapport ci-joint.

14 Pour

## Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Rapport ci-joint.

14 Pour

## Demande de subvention DSIL Travaux Boulangerie

Monsieur le Maire expose au conseil le projet réhabilitation de l'immeuble de la boulangerie.

A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL à hauteur de 50% du coût total HT.

Selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération (HT) : 102 943.00€
Montant de la subvention : 51 471.50€
Participation communale : 51 471.50€

Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2021

14 Pour

## Demande de subvention DETR : Rénovation énergétique aux écoles

Monsieur le Maire a demandé des devis pour la rénovation énergétique de l'école.

A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du DETR à hauteur de 50% du coût total HT.

Selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération (HT) : 29 890.00€

Montant de la subvention 14 945.00€

Participation communale 14 945.00€

Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2021

14 Pour

## Demande de subvention FRATRI : Rénovation énergétique aux écoles

Monsieur le Maire a demandé des devis pour la rénovation énergétique de l'école.
A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fond régional d'amplification de la troisième révolution industrielle (FRATRI) à hauteur de 40% du coût total HT.

Selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération (HT) : 29 890.00€
Montant de la subvention 11 956.00€
Participation communale 17 934.00€
Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2021

14 Pour

## Demande de subvention DETR : Achat d'un local multiservices et travaux relatifs

Monsieur le Maire expose au conseil le projet d'achat et de réhabilitation d'un local situé place du marché
A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 50% du coût total HT.

Selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération (HT) : 350 000.00€
Montant de la subvention 175 000.00€
Participation communale 175 000.00€

Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2021

14 Pour

## Demande de subvention Fonds de soutien à l'investissement : Achat d'un local multiservices et travaux relatifs

Monsieur le Maire expose au conseil le projet d'achat et de réhabilitation d'un local situé place du marché
A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fond de soutien à l'investissement à hauteur de 50% du coût total HT.

Selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération (HT) : 350 000.00€
Montant de la subvention : 150 000.00€
Participation communale : 200 000.00€

Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2021

14 Pour

## Demande de subvention DETR : Réfection des boiseries de l'église

Monsieur le Maire a demandé des devis pour la rénovation des boiseries de l'église.

A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du DETR à hauteur de 50% du coût total HT.

Selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération (HT) : 13 100.00€

Montant de la subvention : 6 555.00€

Participation communale : 6 555.00€

Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2021

M. Drapier n'a pas participé au vote.

13 Pour

## Demande de subvention Région : Restauration et valorisation du patrimoine rural..... : Réfection des boiseries de l'église

Monsieur le Maire a demandé des devis pour la rénovation des boiseries de l'église.

A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la « Restauration et valorisation du patrimoine rural remarquable non protégé » à hauteur de 50% du coût total HT.

Selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération (HT) : 13 100.00€

Montant de la subvention 6 555.00€

Participation communale 6 555.00€

Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2021

M. Drapier n'a pas participé au vote.

13 Pour

## Demande de subvention DETR: Bâche incendie secteur des écoles

Monsieur le Maire a demandé des devis pour l'achat d'une bâche incendie.

A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du DETR à hauteur de 50% du coût total HT.

Selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération (HT) : 30 097.00€

Montant de la subvention : 15 48.50€

Participation communale : 15048.50€

Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2021

14 Pour

**Demande de subvention DETR: Radar pédagogique aux écoles**

Monsieur le Maire a demandé des devis pour la pose d'un radar pédagogique aux écoles.

A ce titre il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du DETR à hauteur de 50% du coût total HT.

Selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération (HT) : 4 306.00€

Montant de la subvention : 2153.00€

Participation communale : 2153.00€

Le montant non subventionné sera pris en charge sur le budget 2021

A 20h45 l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait à Viels-Maisons,
Le 12 janvier 2021
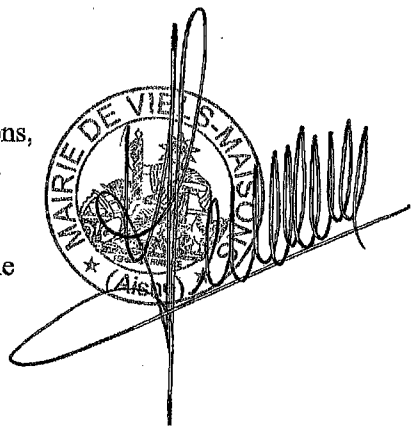
Le Maire,
Alexandre Lemoine